

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rislone DPF Cleaner

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Rislone DPF Cleaner

N° de produit: 44744

Identifiant unique de formulation (UFI): 5GWY-W3DU-600E-7GP8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou Additif

du mélange:

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: RISLONE Nordic AB

Rydståvägen 45 S-424 91 OLOFSTORP

Suède

+46 (0)31 55 50 88

https://www.rislonenordic.com/

Personne à contacter: Support Department Courriel: info@rislonenordic.com

Révision: 19/02/2024

Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

Date de la précédente édition: 14/02/2024 (1.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ChemTel Inc.

(800) 255-3924 (Amérique du Nord) +1 (813) 248-0585 (International)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Asp. Tox. 1; H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Acute Tox. 4; H332, Nocif par inhalation.

Muta. 1B; H340, Peut induire des anomalies génétiques.



Carc. 1B; H350, Peut provoquer le cancer.

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Mention(s) de danger:

Danger

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

(H302+H332)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(H304)

Peut induire des anomalies génétiques.

(H340)

Peut provoguer le cancer. (H350)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée. (H373) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(H412)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas de consultation d'un médecin, garder

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions: Se procurer les instructions spéciales avant

utilisation. (P201)

Porter protection des yeux/des gants de protection/vêtements de protection. (P280)

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Intervention:

> consulter un médecin. (P308+P313) Consulter un médecin en cas de malaise.

(P314)

Stockage: Garder sous clef. (P405)

Élimination: Éliminer le contenu/récipient conformément

à la réglementation locale (P501)

Contient: Distillats paraffiniques légers (pétrole),

> hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une

> fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une



huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 1000 F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. xylène

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène – non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).]:Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.

EUH208, Contient éthylènediamine; 1,2-diaminoéthane. Peut produire une réaction allergique. Réservé aux utilisateurs professionnels.

UFI: 5GWY-W3DU-600E-7GP8

éthylbenzène

2.3. Autres dangers

Autre étiquetage:

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

La ou les substances présentées ci-dessous sont considérées comme étant des perturbateurs endocriniens selon les critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission :

3-dodécylphénol, ramifié; phénol, dérivés



(tétrapropényl);4-dodécylphénol, ramifié;dodécylphénol, ramifié;2dodécylphénol, ramifié

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Distillats paraffiniques	N° CAS: 64742-55-8	25-40%	Asp. Tox. 1, H304	[12],
légers (pétrole),	N° CE: 265-158-7			[19]
hydrotraités; huile de	REACH: 01-2119487077-29-			
base — non spécifiée;	xxxx			
[combinaison complexe	N° index: 649-468-00-3			
d'hydrocarbures obtenue				
par traitement à				
l'hydrogène d'une				
fraction pétrolière en				
présence d'un catalyseur.				
Se compose				
d'hydrocarbures				
comportant				
majoritairement entre 15				
et 30 atomes de carbone				
(C15-C30), et donne une				
huile-produit fini de				
viscosité inférieure à 19				
cSt à 40 oC (100 SUS à				
100o F). Contient une				
proportion relativement				
importante				
d'hydrocarbures				
saturés.];Huile de base -				
non spécifié;Combinaison				
complexe				
d'hydrocarbures obtenue				
par traitement d'une				
fraction pétrolière à				
l'hydrogène en présence				
d'un catalyseur. Se				
compose				
d'hydrocarbures dont le				
nombre de carbones se				
situe en majorité dans la				



	T	1	T	
gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.				
xylène	N° CAS: 1330-20-7 N° CE: 215-535-7 REACH: 01-2119488216-32- XXXX N° index: 601-022-00-9	5-10%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332	[1]
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).];Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.	XXXX N° index: 649-424-00-3	1-3%	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	[19]



éthylbenzène	N° CAS: 100-41-4 N° CE: 202-849-4 REACH: 01-2119489370-35- XXXX N° index: 601-023-00-4	1-3%	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
1,2,4-triméthylbenzène	N° CAS: 95-63-6 N° CE: 202-436-9 REACH: 01-2119472135-42- XXXX N° index: 601-043-00-3	<1%	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
naphtalène	N° CAS: 91-20-3 N° CE: 202-049-5 REACH: 01-2119561346-37- XXXX N° index: 601-052-00-2	<1%	Acute Tox. 4, H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]
3-dodécylphénol, ramifié;phénol, dérivés (tétrapropényl);4- dodécylphénol, ramifié;dodécylphénol, ramifié;2-dodécylphénol, ramifié	N° CAS: 210555-94-5 N° CE: 640-104-9 REACH: N° index: 604-092-00-9	<0.25%	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	[5], [19]
éthylènediamine; 1,2- diaminoéthane	N° CAS: 107-15-3 N° CE: 203-468-6 REACH: 01-2119480383-37- XXXX N° index: 612-006-00-6	<0.25%	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1B, H317 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1B, H334 Aquatic Chronic 3, H412	[5]
2-ethylhexan-1-ol	N° CAS: 104-76-7 N° CE: 203-234-3 REACH: 01-2119487289-20- XXXX N° index:	<0.1%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

- [1] Limite européenne d'exposition professionnelle.
- [5] Une substance reprise dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes



(SVHC).

[12] La classification comme cancérogène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 : « Détermination d'aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthylsulfoxyde » (CLP, annexe VI, note L).

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1.

Description des mesures de premiers	s secours
Généralités:	En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
Inhalation:	En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.
Contact cutané:	Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact visuel:	En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30°C) pendant 5 minutes. Retirez éventuellement vos lentilles

médecin.

médecin.

EN CAS D'INGESTION: Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

Ne pas provoquer de vomissements! Si des vomissements se produisent, garder la tête

Ingestion:



vers le bas afin que le vomi n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin ou une ambulance. Des symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Les personnes ayant avalé le produit doivent donc être gardées sous observation médicale pendant au moins 48 heures.

Brûlure: Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, Méthémoglobinémie (naphtalène)

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent déclencher de l'allergie en cas d'inhalation. La réaction allergique a typiquement lieu une heure après l'exposition à l'allergène et donne une réaction d'inflammation dans les poumons.

Ce produit contient des substances pouvant provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion. Les symptômes de pneumonie chimique peuvent apparaître après quelques heures. Effet sensibilisants: Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets. Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Evitez le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement: A conserver dans des récipients qui

contiennent toujours le même matériau que

l'original.

Température de stockage:Sec, frais et bien ventiléMatières incompatibles:Matériaux cumbustible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

xvlène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 221 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 50





Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 442 Observations:

Risque de pénétration percutanée.

éthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 88.4

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 100 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 442

Observations:

Risque de pénétration percutanée.

1,2,4-triméthylbenzène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m^3): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 20

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 50 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 250

naphtalène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 50 Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

éthylènediamine;

1.2-diaminoéthane

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 25

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 15 Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 35

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

1,2,4-triméthylbenzène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	9512 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	16171 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	29.4 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	100 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	15 mg/kg/jour

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée;



[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 1000 F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	970 μg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1.19 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	5.58 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	2.73 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	740 μg/kg/jour

éthylbenzène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	180 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	293 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	442 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	15 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	77 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	1.6 mg/kg/jour

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	6.25 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	25 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	110 μg/kg/jour

naphtalène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	3.57 mg/kg/jour
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	25 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	25 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	25 mg/m ³

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole);

kérozène – non spécifié:

[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).];Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures



aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C.

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	280 μg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	950 μg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	143.5 mg/m ³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	160.23 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	690 μg/m³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	2.31 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	226 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	384 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	690 μg/m³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	2.31 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Oral	25.6 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	30 μg/kg/jour

xylène

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL:
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	125 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	212 mg/kg/jour
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	260 mg/m ³
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	442 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	65.3 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	221 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Inhalation	260 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	442 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	65.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	221 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	5 mg/kg/jour

PNEC

1,2,4-triméthylbenzène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		120 μg/L
Eau douce		120 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		120 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.41 mg/L
Sédiment en eau de marines		13.56 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.56 mg/kg
Terre		2.34 mg/kg

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée;



[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 1000 F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Prédateurs		9.33 mg/kg

éthylbenzène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		10-100 μg/L
Eau douce		100 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		100 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		9.6 mg/L
Prédateurs		20 mg/kg
Sédiment en eau de marines		1.37 mg/kg
Sédiments en eau douce		13.7 mg/kg
Terre		2.68 mg/kg

éthylènediamine;

1,2-diaminoéthane

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		2 μg/L
Eau douce		16 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		167 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		320 μg/L
Prédateurs		4.9 mg/kg
Sédiment en eau de marines		768 μg/kg
Sédiments en eau douce		7.68 mg/kg
Terre		4.36 mg/kg

naphtalène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		2.4 μg/L
Eau de marines		2.4 μg/L
Eau douce		2.4 μg/L
Eau douce		2.4 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		20 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		20 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		2.9 mg/L



Sédiment en eau de marines	67.2 μg/kg
Sédiment en eau de marines	67.2 μg/kg
Sédiments en eau douce	67.2 μg/kg
Sédiments en eau douce	67.2 μg/kg
Terre	53.3 μg/kg
Terre	53.3 μg/kg

xylène

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC:
Eau de marines		4.4-327 μg/L
Eau douce		44-327 μg/L
Emission intermittente (eau de marines)		1 μg/L
Emission intermittente (eau douce)		10-327 μg/L
Installation de traitement des eaux usées		1.6-6.58 mg/L
Sédiment en eau de marines		252-12460 μg/kg
Sédiments en eau douce		2.52-12.46 mg/kg
Terre		852-2310 μg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux

de travail.

Scénarios d'exposition: Aucun scénario d'exposition n'est mis en

œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition: Les utilisateurs professionnels sont concernés

par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de

travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques: Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant

les substances.

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurezvous que les douches oculaires et les douches

d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les

vapeurs.

Mesures d'hygiène: A chaque pause lors de l'utilisation du produit

et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter



une attention particulière aux mains, aux

avant-bras et au visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à

l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités: Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires: Pas d'exigences particulières.

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	R

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-	-	EN374	

Protection des yeux:

Туре	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Liquide
Couleur: Ambre

Odeur / Seuil olfactif (ppm): Petroleum distillates

pH: Aucune information disponible

Densité (g/cm³): Aucune information disponible

Densité relative: Aucune information disponible

Viscosité cinématique: Test non approprié ou impossible en raison

de la nature du produit.

Caractéristiques des particules: Aucune information disponible

Changement d'état



Point de fusion/point de congélation (°C):

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):

Point d'ébullition (°C):

Pression de vapeur:

Densité de vapeur relative :

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Inflammabilité (°C):

Température d'auto-inflammation (°C):

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau: Aucune information disponible

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow): Test non approprié ou impossible en raison

de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L): Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Capacités oxydantes:

Aucune information disponible

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Heat, flames, and sparks Excessive heat

10.5. Matières incompatibles

Acides forts

Agents oxydants puissants

Strong bases

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Sensibilisation cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets cancérogènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérigènes. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Propriétés perturbant le système endocrinien

3-dodécylphénol, ramifié;phénol, dérivés (tétrapropényl);4-dodécylphénol, ramifié;dodécylphénol, ramifié;2-dodécylphénol, ramifié: Identifié comme un perturbateur endocrinien par l'UE (Liste I)

Autres informations

xylène: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC. éthylbenzène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC. naphtalène: La substance a été classée dans le groupe 2B par le CIRC.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

3-dodécylphénol, ramifié;phénol, dérivés (tétrapropényl);4-dodécylphénol, ramifié;dodécylphénol, ramifié;2-dodécylphénol, ramifié: Identifié comme un perturbateur endocrinien par l'UE (Liste I)

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigeur pour le traitement des déchets.

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED: Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*		Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (p-xylene;m-xylene;xylene;o-xylene, ethylbenzene)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1	III		Quantités limitées: 5 L EmS: F-E S-E



	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*		Autres informations :
			3			Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	1	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (p-xylene;m-xylene;xylene;o-xylene, ethylbenzene)	Classe: 3 Étiquettes: 3 Code de classification: F1	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

^{*} Groupe d'emballage

Autre

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels. Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas

être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les

mesures techniques à adopter ou

l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être

évaluée.

Demandes de formation spécifique: Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Sans objet.

Substances dangereuses désignées:

REACH, Annexe XVII: xylène est soumise aux restrictions REACH,

annexe XVII (N° entrée 40) de REACH.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole);

^{**} Dangers pour l'environnement



[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290 oC (entre 330 et 554 oF).];Kérosène - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C16 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 165°C et 290°C. est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH. éthylbenzène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH. 1,2,4-triméthylbenzène est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40) de REACH. éthylènediamine; 1,2-diaminoéthane est soumise aux restrictions REACH, annexe XVII (N° entrée 40)

kérozène – non spécifié;

Marquage tactile.

de REACH.

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail. Ordonnance n° 2001-173 du 22 février 2001 relative a l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et

Autre:

Sources:



l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H225, Liquide et vapeurs très inflammables.

H226, Liquide et vapeurs inflammables.

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311, Toxique par contact cutané.

H312, Nocif par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332. Nocif par inhalation.

H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H360, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux



EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973,

telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

▼Homologué par

NL

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit. Pays-langue : FR-fr